AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2024-2025

Contrat Pommes, Jus et Bulles!



page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable , dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- Cliquez <u>ici</u> pour en savoir plus sur le **livret d'accueil de l'AMAP.**
- 2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.
- Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.
- Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et **bulletin d'adhésion**, téléchargeable <u>ici</u>, à *Bernadette Faligant*, 33 rue de l'Ormeau, 49630 Corné
- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le 1^{er} jeudi du mois à 18h30 à Brain/Authion- terrain de pétanque, rue du Pont Caroline (en face du camping). Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat.**.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléquer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet

http://amap.delagouttedeau.free.fr/

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2024-2025

Contrat Pommes, Jus et Bulles!



Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Terme du contrat :

<u>Il est proposé</u>: Des pommes certifiées Agriculture Biologique ECOCERT 49-3691-282401, de calibre 60mm ou plus, de type « sucrée », de type « acidulée », et des pommes « à compote » (hors calibre ou véreuses). Vous avez le choix entre deux types de panier, le producteur préparant ses assortiments des variétés selon les dates de récolte et de conservation : panier de pommes mélangées (sucrées et acidulées), paniers de pommes à compotes, Jus de pommes et jus de pommes raisin.

<u>Conditionnement</u>: Les 2 catégories de pommes sont conditionnées uniquement par 5kg, le consommateur apporte ses contenants (sacs ou caisses), le jus est livré en bouteille non consignée.

Prix: Pommes mélangées (sucrées et acidulées) à 2.40€ le kg, pommes « à compote » (hors calibre ou véreuses) à 0.80€ le kg. Jus à 2.60€/L, pétillant à 3,50€. Livraison chaque 1 er jeudi du mois de septembre à février (hors période de congés préalablement prévues) à 18h30 à Brain/Authion - terrain de pétanque, rue du Pont Caroline (en face du camping). Toutefois, selon l'importance de la production, la distribution pourra être prolongée de 1 ou 2 mois. Vous en serez informés à l'avance.

<u>Conditions</u>: Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la saison. La somme correspondant à la valeur des commandes sera remise au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat, elle sera versée en un ou plusieurs chèques à l'ordre de « Bertrand GODEBOUT». Le consommateur choisira de payer la somme globale en 1, 2, 3 ou 6 chèques qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période selon le nombre de chèques.

Calendrier indicatif:	Septembre	Octobre à février			
Sucrées	Akane, Jubilé	Belchard, Jonagold, Jubilé			
Acidulées Elstar, Reine des Reinettes		(Elstar), Reine des Reinettes, Melrose, Canada, Melrose, Topaze, Clochard			

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.
Mélangées	X 12€					
S/ total						
Compotes	X 4€					
S/ total						
Jus de pommes	X2,60€	X2.60€	X2.60€	X2.60€	X2.60€	X2.60€
S/ total						
Jus de pommes pétillant		X3,50€	X3,50€	X3,50€	X3,50€	X3,50€
S/ total						
TOTAL	€	€	€	€	€	€

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2024-2025

Contrat Pommes, Jus et Bulles!



Chèques et contrat sont à envoyer par la poste à :

Daphné RAVENEAU - 4 Chemin de la Salle Verte - Matheflon - 49140 SEICHES SUR LE LOIR - 06.22.75.04.97 draveneau@wanadoo.fr

Le Paysan : et le consommateur :

Bertrand GODEBOUT Nom et prénom :

Le Petit Bois Adresse : 49140 JARZE VILLAGE E-Mail : Téléphone :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.
Mélangées	X 12€					
S/ total						
Compotes	X 4€					
S/ total						
Jus de pommes	X2,60€	X2,60€	X2,60€	X2,60€	X2.60€	X2,60€
S/ total						
Jus de pommes pétillant	X3,50€	X3,50€	X3,50€	X3,50€	X3,50€	X3,50€
S/ total						
TOTAL	€	€	€	€	€	€

Montant total de€		
enchèques de : chq 1 :€, chq 2 :€, ch	q 3 :€, chq 4 :€, cho	դ 5 :€, chq 6 :€

« je soussigné.e, déclare accepter les termes des généralités en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2024 »

Date et signature du consommateur

Signature du paysan

